

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	10 + 3	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ;

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon), **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL**, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Ont donné pouvoir :

Date de convocation
17/01/2025

2 porteurs d'1 voix : **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Philippe MARANGES** (Castellane) à Bernard CLAP

Délibération  
n°25\_01\_B1\_03

1 porteur de 3 voix chacun : **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à Jacques ESPITALIER

Entretien des bâtis, des espaces fréquentés et patrimoniaux du domaine de Valx-Félines - 2025

Le site de Valx-Félines est propriété du Conservatoire du littoral (CEL) depuis les années 1990-2000 et depuis 1999, le Parc du Verdon en est gestionnaire et y a installé sa maison de Parc, siège administratif et lieu d'accueil du public. En tant que gestionnaire du site, le Parc du Verdon est responsable de l'accueil du public sur ce site, de son bon entretien et de sa mise en valeur.

Le plan de gestion du domaine de Valx-Félines identifie clairement le besoin d'entretien des espaces comme une priorité. Depuis 2012, un agent d'entretien assure cette mission sur l'équivalent d'un mi-temps. Ce travail permet une action efficace au quotidien.

Il est proposé de poursuivre l'action d'entretien des domaines sur l'année 2025 et de solliciter pour cela des subventions dans le cadre de la convention pour la mise en valeur des terrains du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres prévoyant la mobilisation de moyens par le Conservatoire du littoral, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et le Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence sur les sites du Conservatoire dans les Alpes de Haute Provence.

En 2025, la demande porte sur :

- Un demi ETP pour le poste d'agent d'entretien du domaine
- Mise en place de patrouilles de surveillance sur le site de Valx et celui de St Saturnin
- Réalisation de prestations extérieures spécifiques ne pouvant être réalisées par l'agent d'entretien
- Mise en place d'un verger conservatoire sur le domaine et la finalisation de la remise en état du système d'irrigation sur ces parcelles

Coût total TTC : ..... 29 400 €

Conseil départemental 04 (40 %) ..... 11 760 €

Conseil régional (40 %) ..... 11 760 €

Autofinancement (20 %) ..... 5 880 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

-approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,

-autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,

-autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette action.

Ainsi fait et délibéré le 30 Janvier 2025 et l'an susdits  
2025 devant les signatures



Le Président  
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le